



Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise
 177 Route de Sain Bel - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Bulletin n° 50 – Juin 2022

Sommaire

1 – ARAL et vous

2 – Assemblée Générale

3 – Sortie aux châteaux de la Loire

4 – Disparition

5 - Conclusions

6 - Divers

1 – ARAL ET VOUS

Voilà l'été, et pensons déjà aux vacances estivales et aux belles journées ensoleillées qui vont nous permettre de profiter des joies de plein air et des activités à l'extérieur, si même parfois c'est la canicule avec des orages.

Que cette prochaine saison soit pour vous et votre famille des moments privilégiés de partage et de rassemblement familial.

Les relations sont indispensables pour permettre de redonner la vie surtout après des situations les plus douloureuses, et la période difficile que nous venons de subir. Parfois il est indispensable de prendre du recul pour supporter et aborder aux mieux les moments pénibles. Car la vie, malgré ses difficultés mérite d'être vécue.

Les années passent vite, et parfois trop vite, alors profitons pleinement de ces instants avec toute la sérénité que l'on acquiert avec l'âge. L'avenir est à l'optimisme !

2 – ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous rappelons que notre Assemblée Générale de notre association va se dérouler à l'APAVESUD EUROPE à TASSIN le 20 septembre 2022 à 10 h comme indiqué sur les différents courriers.

Elle sera suivie comme à l'accoutumée d'un repas, qui cette année, se déroulera au CFA de la gastronomie au Château de Lacroix Laval à Marcy l'Etoile (à 10 mn de l'APAVE).

Cette Assemblée Générale va nous permettre de nous retrouver, après deux années d'absence en raison du Covid et des conditions sanitaires imposées, mais surtout le plaisir de partager des moments de convivialité entre anciens collègues.

Nous espérons que vous avez retourné vos inscriptions à cette AGle ou éventuellement votre pouvoir en cas d'impossibilité à assister, ainsi qu'au repas pour pouvoir confirmer le nombre de participants au restaurant.

Merci de votre compréhension.



3 – SORTIE LES 5-6 ET 7 SEPTEMBRE 2022 POUR LA VISITE DES CHATEAUX DE LA LOIRE

Les inscriptions se poursuivent pour participer à cette escapade de 3 jours pour visiter quelques châteaux de la Loire, car il est impossible de les visiter tous surtout pour un court séjour.

Nous espérons être suffisamment nombreux pour finaliser cette escapade qui était sollicitée par de nombreux adhérents.

Vous avez jusqu'au 12 juillet pour vous inscrire, afin de confirmer la liste auprès de l'agence de Voyages qui doit finaliser les modalités de ce voyage.

4 – DISPARITION

Triste nouvelle, suite au décès de Pierre DELIGNETTE, qui a fait une longue carrière à l'APAVE à Tassin. Nous adressons nos plus sincères condoléances à ses proches.

5 – CONCLUSIONS

Bonnes vacances à tous et au plaisir de vous retrouver le 5 septembre pour ceux qui se sont inscrits à la sortie de la visite des châteaux de la Loire, sinon à l'Assemblée Générale le 20 septembre prochain avec des projets de sortie pour 2023, et sera suivie d'un repas afin de nous retrouver et apprécier les bons moments de convivialité qui nous permettent de nous évader, pour oublier toutes ces informations journalières plus souvent négatives que positives.

Les membres du conseil d'administration de l'ARAL vous souhaitent un excellent été avec le plaisir de vous retrouver en septembre prochain selon le programme déjà cité.

Les membres du Conseil d'Administration

6 – DIVERS

La grande tour TO-LYON :

C'est le plus gros chantier de la métropole lyonnaise. Le programme comprend une tour de bureaux de 170 m de haut, un hôtel 4 étoiles et des commerces.

L'architecte Dominique Perrault a imaginé une façade contemporaine générant un relief pour créer une grande profondeur à l'image des bâtiments existants.

Situé dans le quartier de la Part Dieu, l'immeuble s'ouvrira sur les espaces publics réaménagés : la place Béraudier, le Bd Vivier Merle et l'Avenue Georges Pompidou.

Augmentation aux péages :

Au 1^{er} février 2022, le prix des péages autoroutiers dans l'Hexagone a subi une hausse moyenne de 2 %. C'est la plus forte augmentation depuis 10 ans.

L'année Molière :

Pour fêter les 400 ans de la naissance de Molière, de nombreuses célébrations se déroulent partout en France et à travers le monde dans les théâtres, universités, musées, etc ... Toutes les manifestations sont à retrouver sur Moliere2022.org.

Nouvelle signalisation de circulation inter-files :

Depuis la fin de l'année 2021, de nouveaux panneaux rectangulaires apparaissent sur le réseau routier. Ils signalent aux usagers les voies concernées par l'expérimentation de circulation inter-files des deux roues.

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes :

Voir document ci-joint.

Des « blabla caisses » où il fait bon papoter

A l'heure de l'automatisation et du rendement, les caisses « lentes » créées dans certains magasins font figure de trublions ! un modèle qui a de quoi séduire.

Les hôtes des grandes surfaces affectées aux « blabla caisses » ont le temps de communiquer plus longuement avec les chalands qui le souhaitent, même aux heures de pointe. En ouvrant ces espaces signalés par des panneaux pour régler les achats, les enseignes comptent fidéliser une clientèle peu pressée qui éprouve le besoin de renforcer son lien social.

Tandis que l'automatisation a conquis la grande distribution, ce nouveau concept venu des Pays-Bas prend le contrepied de la déshumanisation du commerce.

Testées avec succès dans une poignée de magasins en France depuis quelques années, les caisses devant lesquelles on papote ont le vent en poupe en cette période.

La durée de vie des appareils reste stable

Selon un baromètre publié par le Groupement des marques d'appareils pour la maison (Gifam), la durée de vie des appareils électroménagers les plus utilisés n'a pas bougé en dix ans : 11 ans pour un lave-vaisselle, 10 ans pour un lave-linge, 12 ans pour le réfrigérateur, 9 ans pour une bouilloire L'aspirateur et le sèche-cheveux sont même en progression, respectivement de 6 à 9 ans et de 11 à 14 ans.

Permis de conduire, carte d'identité, passeport : vous n'avez plus besoin de justificatif de domicile pour en faire la demande

Lors d'une demande de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire ou de carte grise à l'ANTS, vous pouvez désormais être dispensé de fournir un justificatif de domicile.



Les démarches en ligne pour demander une carte nationale d'identité, un passeport, un certificat d'immatriculation (carte grise) ou un permis de conduire se simplifient encore. Après une expérimentation de deux ans dans les départements de l'Aube, du Nord, des Yvelines et du Val-d'Oise, le dispositif Justif'Adresse est généralisé à l'ensemble du territoire depuis le 1er février.

Prévu par la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite loi ASAP, il permet à l'administration de vérifier en quelques secondes l'adresse saisie et de vous dispenser ainsi de fournir un justificatif de domicile.

Comment ça marche ?

Lorsque vous effectuez une demande ou pré-demande de titre sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), vous pouvez désormais demander la validation de votre adresse pendant la procédure. Pour cela, vous êtes invité à sélectionner dans une liste déroulante l'un des quatre fournisseurs de service suivants : EDF, Engie, Gaz Tarif Réglementé ou Total Direct Energie. Si vous ne disposez pas d'abonnement auprès de l'un de ces fournisseurs, vous ne pouvez pas bénéficier du dispositif.

Après l'analyse comparative de l'adresse saisie avec l'adresse connue du fournisseur, vous êtes informé de la validation ou non de votre adresse par le dispositif :

- S'il y a concordance entre les deux adresses, vous êtes dispensé de numériser un justificatif de domicile pour le joindre à la procédure effectuée en ligne ou de le produire lors de votre passage en mairie pour le joindre à votre demande de carte d'identité ou de passeport ;
- Si l'adresse n'a pas pu être validée automatiquement, vous disposez de deux nouvelles tentatives en sélectionnant un autre fournisseur de service dans la liste. Si la vérification n'aboutit pas, vous devrez fournir un justificatif de domicile.

Dès lors que vous acceptez de bénéficier du dispositif Justif'Adresse, vous devez déclarer avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU), les accepter et autoriser les échanges réciproques de certaines de vos données personnelles entre l'administration et le fournisseur de service choisi, dans le respect du règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD).

- **Les démarches pour obtenir une carte nationale d'identité**

Qui peut utiliser le dispositif Justif'Adresse ?

Tous les usagers domiciliés dans les départements métropolitains incluant la Corse, sauf les DROM-COM, peuvent bénéficier du dispositif Justif'Adresse.

Certaines personnes n'ont toutefois pas la possibilité de recourir à ce dispositif en raison de l'absence de justificatif à leur nom et adresse de résidence. C'est par exemple le cas pour :

- **Toutes les demandes de titre** : des personnes hébergées ou sous tutelle, des conjoints n'ayant pas de contrat à leur nom de naissance, des personnes dont le contrat mentionne un prénom différent que celui de l'état civil et des enfants mineurs dont les parents séparés ont opté pour une garde partagée ;
- **La délivrance des certificats d'immatriculation** : des professionnels de l'automobile habilités à utiliser le SIV ;
- **La délivrance des permis de conduire** : des professionnels de la conduite automobile.

Le dispositif est-il obligatoire ?

Non, vous avez le droit de refuser de participer à ce dispositif. Dans ce cas, vous devrez joindre ou numériser un justificatif de domicile pour compléter votre demande de titre.

Et pour conclure :

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur, sans remords, sans regret, sans regarder l'heure

Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur, car, à chaque âge, se rattache un bonheur.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son corps, le garder sain en dedans, beau en dehors.

Ne jamais abdiquer devant un effort. L'âge n'a rien à voir avec la mort.

Vieillir en beauté, c'est donner un coup de pouce à ceux qui se sentent perdus dans la brousse, qui ne croient plus que la vie peut être douce et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse.

Vieillir en beauté, c'est vieillir positivement. Ne pas pleurer sur ses souvenirs d'antan.

Etre fier d'avoir les cheveux blancs, car, pour être heureux, on a encore le temps.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour, savoir donner sans rien attendre en retour, car, où que l'on soit, à l'aube du jour, il y a quelqu'un à qui dire bonjour.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec espoir, être content de soi en se couchant le soir.

Et lorsque viendra le point de non-recevoir, se dire qu'au fond, ce n'est qu'un au revoir.

Bien à vous tous.
